

## AVIS OFFICIELS

### **Initiation chrétienne et cours de religion catholique**

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation morale et religieuse de leur enfant.

Ainsi, la **Constitution** belge garantit aux parents la *liberté de choix* du réseau d'enseignement (libre ou officiel) où ils souhaitent scolariser leur enfant.

En **Fédération Wallonie-Bruxelles**, dès septembre 2016 dans le Primaire et 2017 dans le Secondaire, les parents qui choisissent l'enseignement officiel pour leur enfant se trouveront devant une alternative :

1. Une heure obligatoire commune d'Éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC)  
**et**  
une heure d'une des religions reconnues dont la religion catholique  
ou une heure de morale non confessionnelle.
2. Une heure obligatoire commune d'EPC  
**et**  
depuis l'arrêt de la Cour constitutionnelle de mars 2015, une seconde heure complémentaire de ce même cours.

Par ailleurs, des parents choisissent d'inscrire leur enfant dans un **cheminement de foi à la suite du Christ**. Ils demandent à l'Eglise de l'accueillir et de le préparer à célébrer les sacrements de l'Initiation chrétienne : baptême, confirmation et eucharistie. Les parents exercent ainsi leur *liberté* et leur *responsabilité* de parents chrétiens.

***Le choix de l'Initiation chrétienne en paroisse implique logiquement le choix du Cours de religion catholique à l'école.*** C'est une question de cohérence. Le Parcours catéchétique et le Cours de religion sont complémentaires et peuvent ainsi permettre aux enfants, par des voies différentes, de devenir chrétiens.

En cas de *situations exceptionnelles* on s'en référera au doyen principal.

Citoyens chrétiens dans une société multiconvictionnelle, nous savons que la recherche du visage de Dieu et de la signification de l'Eglise est très importante. Aussi, je tiens à soutenir et à encourager les principaux acteurs de l'éducation religieuse des enfants :

- *les parents chrétiens* qui font de leur mieux pour éduquer leurs enfants en les éveillant aux questions fondamentales de la vie et de la foi;
- *les catéchistes et les accompagnateurs* qui font goûter aux enfants la prière, la beauté d'une célébration, le bonheur de faire Église ensemble entre générations, la joie du service...;
- *les instituteurs, les professeurs et les maîtres de religion catholique* qui exercent leurs compétences pédagogiques en introduisant les élèves à l'intelligence des ressources de la foi chrétienne. Depuis quelques mois, les cours de religion font l'objet de débats. Certains pensent qu'ils vont être supprimés. Je tiens à redire que je soutiens avec force tous ceux qui sont engagés dans l'enseignement de la religion catholique.

Que ces trois catégories d'acteurs coopèrent au mieux dans l'intérêt des enfants à l'aube de leur vie chrétienne, c'est mon plus vif souhait !

Tournai, 2 mai 2016

+ Guy Harpigny,  
Evêque de Tournai

Puis-je demander aux responsables des unités pastorales et aux membres des équipes de catéchèse d'insérer le texte suivant dans les documents qui sont remis aux parents et qui sont aussi distribués dans les écoles primaires.

***Le choix de l'Initiation chrétienne en paroisse***, en vue de la célébration des sacrements du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie, **implique logiquement le choix du Cours de religion catholique à l'école**. C'est une question de cohérence. Le Parcours catéchétique et le Cours de religion sont complémentaires et peuvent ainsi permettre aux enfants, par des voies différentes, de devenir chrétiens.